

Sur une conception restrictive de la langue arabe¹

Georges Bohas, ENS-LSH

Lēš tuḍayyiq al-wāsi ‘ ?²

Introduction

On ne sait trop pourquoi tout le monde voudrait ramener la langue arabe à des règles simples qui permettraient de distinguer facilement le correct de l’incorrect. On peut penser que les instituteurs et autres pédagogues se proposent de faciliter la tâche aux apprenants, mais quand on voit la majorité des linguistes³ leur emboîter le pas, on demeure perplexe, car la conséquence immédiate de cette conception restrictive de la grammaire est que beaucoup de tours bien attestés dans la tradition se trouvent rejetés dans l’agrammaticalité. Si cette tendance semble être « dans l’air du temps » depuis quelques années, rien ne devrait, cependant, obliger à la suivre, rien sinon l’ignorance. Ainsi, je demandais un jour à un membre d’un jury de concours de l’Éducation Nationale ce qui se passerait si un candidat écrivait ou prononçait : *Ṭala ‘a al-šams*. « Il vaut mieux pour lui qu’il dise : *Ṭala ‘at al-šams !* » fut la réponse. Et pourtant, *Ṭala ‘a al-šams* est une phrase correcte. Certes *al-šams* est féminin, mais ce n’est pas un vrai féminin (au sens propre, *ḥaqīqī*) ; à ce qui semble, il n’a pas de sexe féminin et n’enfante pas, contrairement à Fāṭima ou à une vache⁴ ; c’est donc un féminin métaphorique (*maḡāzī*) et, par conséquent, rien n’oblige à mettre le verbe au féminin⁵. Al-Zamaḥṣārī (*Al-Mufaṣṣal*⁶) le dit explicitement :

والتأنيث على ضربين: حقيقي كتأنيث المرأة والناقة ونحوهما مما بازائه ذكر في الحيوان، وغير حقيقي كتأنيث الظلمة والنعل ونحوهما مما يتعلق بالوضع والاصطلاح. والحقيقي أقوى، ولذلك امتنع في حال السعة جاء هند، وجاز طلع الشمس، وإن كان المختار طلعت.

1. Je tiens à remercier Abderrahim Saguer et Djamel Kouloughli pour leur remarques.

2. Propos d’Ahmad Al-Qādirī, au cours d’un de nos entretiens sur cette question.

3. Les derniers en date, à ma connaissance, Benmamoun et Lorimor (2006), qui voient dans *ṭ-taalibaat ?akalna* et **ṭ-taalibaat ?akalat* un contraste décisif alors les deux sont licites (*ḡā’iz*), comme cela apparaîtra dans le présent article.

4. Je donne ces deux exemples pour suggérer que le trait [\pm humain] n’a rien à faire ici ; voir la suite.

5. Je reviendrai sur ce point.

6. Cité sur le site <http://www.alwaraq.net/>, comme la plupart des textes auxquels nous aurons recours.

Une formulation particulièrement claire de la conception restrictive a été fournie récemment dans un ouvrage intitulé *Grammaticalement correct*⁷ ! On trouvera une formulation résumée de la conception des grammairiens arabes dans le livre de Ġalāyīn⁸ et, à l'usage des étudiants, dans le manuel intitulé *Al-Naḥw al-wāḍiḥ*⁹. Pour contraster avec la précédente, nous qualifierons cette conception d'« étendue ».

Le premier point de divergence entre les deux tient à la définition même du sujet. Dans la conception restrictive, le sujet peut être placé avant ou après le verbe¹⁰. Il n'en va pas de même dans la conception des grammairiens arabes selon laquelle une phrase est ou bien verbale (c'est-à-dire commençant par un verbe et incluant donc un sujet¹¹) ou bien nominale (c'est-à-dire commençant par un nom¹²). Pour la conception restrictive, un énoncé comme *al-waladu yaḍḥaku* se compose d'un sujet « placé avant le verbe » et d'un verbe ; pour les grammairiens arabes, cet énoncé s'analyse en une phrase nominale qui se compose d'un *mubtada* [thème] et d'un *ḥabar* [propos] qui est lui-même une phrase : [*al-waladu* [*yaḍḥaku*]].

Cette phrase est composée d'un verbe : *yaḍḥaku*, dans lequel se cache¹³ un pronom 3 masc. sing. qui est le sujet et qui renvoie au *mubtada'* ; pour les grammairiens, c'est donc une phrase complète composée d'un verbe et de son sujet.

On demandera sans doute : est-ce que cela change quelque chose ? La conception restrictive ne doit-elle pas être favorisée parce que plus simple ? Elle est peut-être plus simple, au sens naïf du terme, en ce qu'elle ne nécessite pas le recours à la notion de phrase nominale/verbale, mais elle offre le gros inconvénient d'être fautive, en ce qu'elle exclut des énoncés qui n'ont aucune raison de l'être. C'est ce que nous allons montrer tout de suite. Guidère (p. 8) stipule en effet ceci : « Si le sujet désigne un être animé non humain ou un inanimé, le verbe s'accorde en genre uniquement, quelle que soit sa place », et il donne l'exemple : *al-dī'bu ya'wī / ya'wī al-dī'bu* « le loup hurle ». Donc sujet masculin, verbe masculin.

7. Guidère, 2001.

8. Je citerai cet ouvrage dans la 13^e édition, 1978/1398 ; le traitement de la question commence au tome II, p. 244. Je signale également que le tome I de cet ouvrage a été traduit en français par Sartori, 2003-2004 ; on peut souhaiter qu'il poursuive sa tâche, puisque c'est justement dans le tome II que se trouvent les questions que nous étudierons ici.

9. Cité dans l'édition de 1964.

10. Guidère, 2001, p. 8.

11. *Fī l-aṣl* : dans sa structure de base.

12. *Fī l-aṣl* : dans sa structure de base.

13. *yastatiru*.

On remarquera d'abord la complexité de la définition de cette classe : *animé non humain ou inanimé*, alors que les grammairiens arabes triaient des mêmes faits en opposant simplement *'āqil/ġayr 'āqil* : [± doué de raison]. Revenons au soleil, *al-šams*, « inanimé » féminin. Cette règle limite forcément le grammatical à : *al-šamsu taṭlu 'u/taṭlu 'u al-šamsu* « le soleil se lève ». Sujet féminin, verbe féminin.

Or, la phrase *yaṭlu 'u al-šamsu* est grammaticale, avec verbe masculin, sujet féminin, comme nous l'avons dit précédemment. Ibn Hišām (*Muġnī l-labīb*) est particulièrement clair sur ce sujet :

قولهم المونث المجازي يجوز معه التذكير والتأنيث وهذا يتداوله الفقهاء في محاوراتهم، والصواب تقييده بالمسند إلى المونث المجازي، ويكون المسند فعلاً أو شبهه، ويكون المونث ظاهراً، وذلك نحو طلَعَ الشمسُ.

Le grammatical, dans la conception restrictive, se limite donc à deux possibilités : *al-šamsu taṭlu 'u / taṭlu 'u al-šamsu*,

tandis que, dans la conception étendue, il en inclut trois : *al-šamsu taṭlu 'u / taṭlu 'u al-šamsu / yaṭlu 'u al-šamsu*.

Insistons sur le fait que cette conception étendue, qui distingue le féminin *maġāzī* du féminin *ḥaqīqī*¹⁴, est celle-là même d'*al-Naḥw al-wādiḥ*, écoles secondaires, tome I, p. 64, ce qui implique qu'elle était enseignée dans les écoles secondaires en Égypte, au moins jusqu'en 1964. On la trouve également dans Šartūnī¹⁵, ouvrage de référence au Liban, qui donne : *aṭmarat aw aṭmara al-šaġaratu* comme exemple de *mu'annaṭ maġāzī*.

Voyons comment s'explique, dans la conception étendue, le paradigme :

- (1) *taṭlu 'u al-šamsu*,
- (2) *yaṭlu 'u al-šamsu*,
- (3) *al-šamsu taṭlu 'u*,
- (4)* *al-šamsu yaṭlu 'u*.

Les deux premières phrases présentent la séquence verbe-sujet. Le sujet est un féminin métaphorique, au sens exposé plus haut, et le verbe peut donc se mettre au masculin ou au féminin. Dans Ġalāyīnī, c'est le premier des cas de liberté (*yaġūz*, p. 245-246). Le *šaykh* ajoute que (1) est stylistiquement préférable (*afṣaḥ*), mais les deux sont licites : *yaġūzu al-taḍkīru wal-ta'nīṭu*. Pour (3), le *mubtada'* est féminin et le verbe porte donc le pronom 3 fém. sing., ce qui implique que (4) est agrammatical puisque le pronom caché dans *yaṭlu 'u* est le 3 masc. sing., qui ne peut servir de pronom de rappel pour un nom féminin. Les données sont donc :

14. Ce dont la conception restrictive ne semble même pas avoir entendu parler...

15. Cité dans l'édition de 1988, II, p. 124. La traduction de ce volume en français a été publiée ; voir Grand'Henry, 2000.

Conception étendue	Conception restrictive
OK <i>taṭlu 'u al-šamsu</i>	OK <i>taṭlu 'u al-šamsu</i>
OK <i>yaṭlu 'u al-šamsu</i>	* <i>yaṭlu 'u al-šamsu</i>
OK <i>al-šamsu taṭlu 'u</i>	OK <i>al-šamsu taṭlu 'u</i>
* <i>al-šamsu yaṭlu 'u</i>	* <i>al-šamsu yaṭlu 'u</i>

Ce n'est donc pas en vain que les grammairiens arabes font une différence de structure entre les deux phrases *al-ḍi'bu ya 'wī* et *ya 'wī al-ḍi'bu*, en disant que la première est une phrase nominale et la seconde une phrase verbale, et ce n'est pas non plus en vain qu'ils distinguent féminin au sens propre et féminin métaphorique : sur ce point, la prétendue simplicité de la conception restrictive est donc simplement un leurre.

L'accord du verbe avec son sujet dans la conception restrictive, exposé et critique

Pour la conception restrictive¹⁶, « l'accord du verbe se fait selon la nature et la place du sujet auquel il se rapporte : si le sujet désigne un être humain et s'il est placé après le verbe (cas général), l'accord se fait uniquement en genre, jamais en nombre » :

yaḍḥaku al-waladu / taḍḥaku al-bintu
« le garçon¹⁷ rit / la fille rit »,

yaḍḥaku al-'awlādu / taḍḥaku al-banātu
« Les garçons rient / Les filles rient ».

Les deux premiers exemples incluent des sujets singuliers ; les deux derniers comportent des sujets pluriels et, sur l'appréciation de ces deux phrases, la conception restrictive et la conception étendue divergent complètement. Commençons par *taḍḥaku al-banātu*. Pour la tradition grammaticale arabe, le sujet de cette phrase n'est pas un vrai pluriel sain ; en effet, dans un pluriel sain, la forme pluriel inclut le radical de la forme singulier, que ce soit au masculin ou au féminin : *mu 'allim/mu 'allimūn : mu 'allima/mu 'allimāt*. Le singulier de *banāt*, c'est *bint*, donc le pluriel sain serait **bintāt*. *Banāt* est donc *mulḥaq bil-ḡam 'i al-sālim*, rattaché au pluriel sain, sans être un pluriel sain bien qu'il se termine par *āt*, et a,

16. Guidère, 2001, p. 8.

17. Si l'on est d'accord avec les jugements de grammaticalité, la traduction de *al-walad* par « garçon » est néanmoins fautive. *Al-walad* désigne proprement l'enfant qui peut être garçon ou fille, comme l'atteste cette citation coranique : *yūṣīkumu llāhu fī awlādikum, lil-ḍakar miṭlu ḥaḏzi al-unṭayayni* (*Al-Nisā'*, 11). La traduction de *walad* par « garçon » est donc un dialectalisme, courant certes, comme dans : *šu ḡābet, walad aw bant ?* « Qu'a-t-elle ramené : un garçon ou une fille ? » mais pas classique.

pour l'accord du verbe, le statut d'un pluriel brisé, comme *awlād* ou *tawākil*. Or, quand le sujet est un pluriel brisé masculin ou féminin, c'est un cas de liberté (le sixième cas d'après *Ġalāyīnī*). Donc, pour la conception étendue, on peut parfaitement dire :

yadḥaku al-awlādu et *taḍḥaku al-awlādu*,
taḍḥaku al-banātu et *yadḥaku al-banāt*,
qāma al-banātu et *qāmat al-banātu*.

Al-Naḥw al-wādiḥ donne les exemples suivants :

ǧā'at al-ġilmānu ou *ǧā'a al-ġilmānu*,
bakat al-tawākilu ou *bakā al-tawākilu*,

ce qui montre bien que pour l'accord du verbe avec son sujet, le pluriel brisé et ce qui lui est rattaché se comporte comme un féminin singulier métaphorique, le *t* est facultatif à la troisième personne du passé, ce qui contredit à l'évidence l'affirmation : « l'accord se fait en genre » ; en fait les deux phrases suivantes sont licites : OK *ǧā'at al-ġilmānu* et OK *bakā al-tawākilu*, comme le sont : OK *ǧā'a al-ġilmānu* et OK *bakat al-tawākilu*. On me dira : avec un sujet masculin, le verbe au masculin est *afṣaḥ* ; je répondrai : *qālat rusuluhum*¹⁸ et *laqad kuḍḍibat rusulun min qablīka*¹⁹ ! Peut-on être plus *faṣīḥ* que le Coran ?

Résumé :

Conception étendue	Conception restrictive
OK <i>yadḥaku al-waladu</i>	OK <i>yadḥaku al-waladu</i>
OK <i>taḍḥaku al-bintu</i>	OK <i>taḍḥaku al-bintu</i>
OK <i>yadḥaku al-awlādu</i>	OK <i>yadḥaku al-awlādu</i>
OK <i>taḍḥaku al-awlādu</i>	* <i>taḍḥaku al-awlādu</i>
OK <i>taḍḥaku al-banātu</i>	OK <i>taḍḥaku al-banātu</i>
OK <i>yadḥaku al-banātu</i>	* <i>yadḥaku al-banātu</i>

Une omission : pour le masculin, le seul exemple de pluriel donné par Guidère est *taḍḥaku al-awlādu*. Il ne distingue donc pas le pluriel brisé et le pluriel sain, pour lui « tout ça c'est du pluriel²⁰ ». Eh non ! la distinction entre pluriel sain et pluriel brisé est ici cruciale ; avec un pluriel sain comme *muġtahidūn*, le verbe reste au masculin : *yanġaḥu al-muġtahidūn*. Seuls les Koufiens admettaient *aflaḥat al-muġtahidūn*. Restons donc dans le cadre baṣrien et précisons le tableau concernant les pluriels masculin :

18. *Ibrāhīm*, 10.

19. *Al-An 'ām*, 24.

20. *Lil- 'arab kaḷsi ṣābūn*, dirait-on humoristiquement.

Conception étendue	Conception restrictive
OK <i>yadhaku al-awlādu</i>	OK <i>yadhaku al-awlādu</i>
OK <i>taḍhaku al-awlādu</i>	* <i>taḍhaku al-awlādu</i>
OK <i>yanḡahu al-muḡtahidūn</i>	OK <i>yanḡahu al-muḡtahidūn</i>
* <i>aflaḥat al-muḡtahidūn</i>	* <i>aflaḥat al-muḡtahidūn</i>

La même distinction vaut pour le féminin : avec un pluriel sain, le verbe reste au féminin singulier : *ḡāʿat al-Fāṭimātu* sauf pour les Koufiens ; à nouveau, restons dans le cadre baṣrien²¹ et précisons le tableau pour les pluriels féminins :

Conception étendue	Conception restrictive
OK <i>taḍhaku al-banātu</i>	OK <i>taḍhaku al-banātu</i>
OK <i>yadhaku al-banātu</i>	* <i>yadhaku al-banātu</i>
OK <i>ḡāʿat al-Fāṭimātu</i>	OK <i>ḡāʿat al-Fāṭimātu</i>
* <i>ḡāʿa al-Fāṭimātu</i>	* <i>ḡāʿa al-Fāṭimātu</i>

Guidère aborde ensuite les cas ou, selon les grammairiens arabes, le prétendu sujet est en fait un *mubtadaʿ*/thème : « Si le sujet désigne un être humain et s'il est placé avant le verbe, celui-ci s'accorde en genre et en nombre » :

al-waladu yadhaku / al-bintu taḍhaku
« le garçon rit / la fille rit »,

*al-awlādu yaḍḥakūna / al-banātu taḍḥakna (sic)*²²
« les garçons rient / les filles rient ».

On peut supposer que l'erreur présente dans le dernier exemple est due à une inadvertance²³ et que l'auteur voulait dire : *al-banātu yaḍḥakna* pour illustrer son propos d'accord en genre et en nombre. Mais on peut observer aussi qu'il s'agit d'une erreur « classique » de débutant, due à une mauvaise analogie : *hiya taḍḥaku* <---> *hunna *taḍḥakna*. Quelle que soit la bonne explication, restaurons :

al-awlādu yaḍḥakūna / al-banātu yaḍḥakna.

Commençons la discussion par le masculin pluriel : *al-awlādu yaḍḥakūna*. Observons que *awlād* est un pluriel brisé pour un masculin doué de raison ; en ce cas, le verbe peut être 3 masc. pl. ou 3 fém. sing. Cela est dit explicitement par Ḡalāyīnī (p. 246-247) qui donne l'exemple : *al-riḡālu ḡāʿū* ou *ḡāʿat*. Donc, pour la conception étendue, les deux accords sont possibles : *al-awlādu yaḍḥakūna / al-awlādu taḍḥaku*, ce qui contredit bien évidemment la proposition : « Si le sujet

21. Cette conception koufienne devrait être prise en compte dans une étude plus générale qui ne porterait pas que sur l'accord du verbe et du sujet.

22. C'est la forme de 2 fém. pl.

23. *Quandoque bonus dormitat Homerus*. Cette inattention serait quand même curieuse dans un ouvrage qui s'intitule pompeusement *Grammaticalement correct!* S'ajoutant à la traduction de *walad* ci-dessus...

désigne un être humain et s'il est placé avant le verbe, celui-ci s'accorde en genre et en nombre. »

Mais il manque une donnée importante : le cas où le *mubtada'* est un pluriel sain, comme dans : *al-muḡtahidūna ḥaraḡū*. En ce cas, et en ce cas seulement le verbe ne peut qu'être au pluriel masculin. C'est donc qu'une fois encore la différence entre le pluriel brisé (*al-awlād*) et le pluriel sain (*al-muḡtahidūn*) est cruciale ; ce que la conception restrictive néglige, bien à tort !

Passons à *al-banātu yaḡḥakna*. Comme nous l'avons vu, *al-banāt* est *mulḥaq bil-ḡam' al-sālim*, rattaché au pluriel sain ; il n'a donc pas le statut d'un pluriel sain, et il est donc traité comme un pluriel brisé, mais ici cela ne joue aucun rôle ; dans les deux cas (pluriel sain et pluriel brisé), le verbe peut être 3 fém. pl. ou 3 fém. sing. Ḡalāyīnī donne les exemples : *al-Zaynabātu ḡā'at* ou *ḡi'na* et *al-ḡimālu tasīru* ou *yasirna*. Ce qui implique que les deux phrases sont possibles : *al-banātu yaḡḥakna* et *al-banātu taḡḥaku* et contredit à nouveau la proposition : « Si le sujet désigne un être humain et s'il est placé avant le verbe, celui-ci s'accorde en genre et en nombre. »

Résumé :

Conception étendue	Conception restrictive
OK <i>al-waladu yaḡḥaku</i>	OK <i>al-waladu yaḡḥaku</i>
OK <i>al-bintu taḡḥaku</i>	OK <i>al-bintu taḡḥaku</i>
OK <i>al-awlādu yaḡḥakūna</i>	OK <i>al-awlādu yaḡḥakūna</i>
OK <i>al-awlādu taḡḥaku</i>	* <i>al-awlādu taḡḥaku</i>
OK <i>al-banātu yaḡḥakna</i>	OK <i>al-banātu yaḡḥakna</i>
OK <i>al-banātu taḡḥaku</i>	* <i>al-banātu taḡḥaku</i>
OK <i>al-Zaynabātu ḡi'na</i>	OK <i>al-Zaynabātu ḡi'na</i>
OK <i>al-Zaynabātu ḡā'at</i>	* <i>al-Zaynabātu ḡā'at</i>
OK <i>al-muḡtahidūn ḥaraḡū</i>	OK <i>al-muḡtahidūn ḥaraḡū</i>
* <i>al-muḡtahidūn ḥaraḡat</i>	* <i>al-muḡtahidūn ḥaraḡat</i>

Guidère termine son exposé par une remarque : « Lorsque le sujet se rapporte à des non-humains au pluriel le verbe s'accorde au féminin singulier » : *al-dī'ābu ta 'wī / ta 'wī al-dī'ābu* « les loups hurlent » ; *al-dī'ābu* est un pluriel brisé donc, *ta 'wī al-dī'ābu* est comme *ḡā'a* ou *ḡā'at al-riḡālu* et par conséquent *ya 'wī al-dī'ābu* est correct. Et *al-dī'ābu ta 'wī* est comme *al-ḡimālu tasīru* ou *yasirna*, ce qui implique que *al-dī'ābu ya 'wīna* est une phrase correcte, contrairement à ce que soutient Guidère.

Résumé :

Conception étendue	Conception restrictive
OK <i>ta 'wī al-dī'ābu</i>	OK <i>ta 'wī al-dī'ābu</i>
OK <i>ya 'wī al-dī'ābu</i>	* <i>ya 'wī al-dī'ābu</i>
OK <i>al-dī'ābu ta 'wī</i>	OK <i>al-dī'ābu ta 'wī</i>
OK <i>al-dī'ābu ya 'wīna</i>	* <i>al-dī'ābu ya 'wīna</i>

Les différences entre les deux conceptions sont suffisamment importantes, et le nombre de phrases rejetées à tort par la conception restrictive suffisamment impressionnant pour que nous passions à l'exposé systématique de la conception étendue, celle des grammairiens arabes.

L'accord du verbe avec son sujet dans la conception étendue, tentative d'exposé « simple »

Pour les grammairiens arabes, comme nous l'avons dit, il faut distinguer la phrase verbale et la phrase nominale ; dans la phrase verbale, le verbe est toujours au singulier. Il est des cas où le masculin est obligatoire, des cas où le féminin est obligatoire. Les autres cas sont libres. Dans la phrase nominale, il n'y a pas de problème d'accord du sujet, le problème est celui du pronom de rappel du *mubtada'*, qui est un problème plus général. Nous ne retiendrons que les propositions de la tradition bašrienne, les koufiennes étant encore plus permissives, mais dans la tradition grammaticale arabe, ce sont les propositions bašriennes qui ont été retenues le plus souvent. Rien n'empêcherait, en fait, de revenir sur cette exclusion et de prendre en compte les propositions et analyses koufiennes...

1. Phrase verbale indépendante (= le verbe ne contient pas de pronom renvoyant à un *mubtada'*).

1.1. Masculin obligatoire quand le sujet est un masculin singulier (dans sa forme ou dans son sens comme pour *Ḥamzatu*), un duel masculin ou un pluriel saine masculin.

Exemples :

yanğahu al-tilmīdu,
ğā'a Ḥamzatu,
yanğahu al-muğtahidāni,
yanğahu al-muğtahidūna.

1.2. Masculin obligatoire quand un sujet féminin ostensible²⁴ est séparé du verbe par *illā*.

Exemple :

*mā qāma illā Fāṭimatu*²⁵

24. Pour *zāhir*, contraire de *muḍmar*.

25. Pour ceux qui veulent aller plus loin que le « *zāhir* », on dira que le sujet *muqaddar* de cette phrase est *aḥadun* et que *Faṭima* en est un *badal*, *Fāṭima* n'est donc le sujet que pour la forme : le nom porte le *u*, mais il n'est pas le sujet réel. A ce niveau, il n'y a même pas besoin de mentionner 1.2. ; Ġalāyīnī cite une exception en poésie.

1.3. Féminin obligatoire quand le sujet est un féminin au sens propre, ostensible, contigu au verbe, singulier, duel ou pluriel sain²⁶.

Exemples :

ǧā'at Fāṭimatu,
ǧā'at al-Fāṭimatāni,
ǧā'at al-Fāṭimātu.

1.4. Voilà, en tout pour tout, ce qu'il y a d'obligatoire dans ce type de phrase²⁷. Dans tous les autres cas, on est libre de mettre le verbe au masculin ou au féminin. Passons en revue ces cas :

– Le sujet est un pluriel brisé d'un masculin ou d'un féminin :

ǧā'a ou bien ǧā'at al-awlādu, al-riḡālu... al-Fawāṭimu...
qāla ou bien qālat rusuluhum²⁸.

– Le sujet est un masculin avec un pluriel en *āt* :

ǧā'a ou bien ǧā'at al-Ṭalhātu.

– Le sujet est un *mulḥaq bil-ǧam' al-sālim* (rattaché au pluriel sain, masculin ou féminin), c'est-à-dire qu'il a le suffixe du pluriel mais la forme de son radical n'a pas été maintenue dans le pluriel ; par exemple, pour le masculin *ibn* ; son pluriel n'est pas **ibnūn* mais *banūn* ; pour le féminin *banāt* et non **bintāt*, comme nous l'avons déjà vu :

ǧā'a ou bien ǧā'at al-banūna ;
ǧā'a ou bien ǧā'at al-banātu.

L'accord féminin est confirmé par : *illā l-laḏī āmanat bihi Banū Isrā'īl²⁹* et, pour le verbe masculin avec sujet féminin, Ḡalāyīnī cite le vers :

fabaqā banātī šaḡwahunna...

– Le sujet est un féminin métaphorique comme *al-šams* :

ṭala'a ou bien ṭala'at al-šamsu.

– Le sujet n'est pas un nom ostensible, mais c'est un pronom :

innamā qāma ou bien qāmat hiya ;
mā qāma ou bien qāmat illā hiya.

– Le sujet est un nom féminin au sens propre séparé du verbe par autre chose que *'illā* :

26. Les koufiens sont plus permissifs ; pour eux et pour quelques baṣriens, le masculin est possible avec un pluriel féminin sain, comme *ǧā'a al-Fāṭimātu*. Si on les suit, le bel édifice s'écroule, mais est-ce notre problème ?

27. Les apprenants devraient pousser un grand soupir de soulagement.

28. *Ibrahīm*, 10.

29. *Yūnus*, 90.

ḥaḍara ou bien *ḥaḍarat al-maḡlisa mra'atun*.

Dans tous ces cas, le masculin et le féminin sont également licites (*yağūz*). Des considérations stylistiques peuvent amener à préférer un tour à l'autre (voir Ġalāyīnī)³⁰.

2. Phrase nominale incluant une phrase verbale dépendante (= le verbe contient un pronom renvoyant au *mubtada'*). Comme dans toute phrase nominale, un pronom doit assurer le lien entre le *mubtada'* et le *ḥabar*. Sur ce point, *Zaydun karīmun abūhu* est identique à *Zaydun yaktubu*. Dans la première, le *hu* renvoie au *mubtada'*; dans la seconde, le pronom caché dans *yaktubu* (*huwa*) renvoie au *mubtada'*. Il n'y a donc pas ici de problème de sujet, mais de pronom de rappel. Étudions les divers cas, en suivant Ġalāyīnī :

Le *mubtada'* est un masculin singulier, le verbe est à la troisième personne du masculin singulier :

Zaydun yaktubu.

Le *mubtada'* est un féminin singulier au sens propre ou métaphorique, le verbe est au féminin singulier :

Ḥadīḡatu ḍahabat ;
al-šāmsu ṭala 'at.

Le *mubtada'* est un masculin duel, le verbe est au duel masculin :

al-mu 'allimāni yaḥruḡāni.

Le *mubtada'* est un féminin duel, le verbe est au duel féminin :

al-mu 'allimatāni taḥruḡāni.

Le *mubtada'* est un masculin pluriel sain, le verbe est au masculin pluriel :

al-mu 'allimūna ḥaraḡū.

Le *mubtada'* est un pluriel brisé pour un masculin doué de raison, le verbe est au masc. pl. 3 pers. ou au fém. sing. 3 pers. :

al-riḡālu ḡā'ū ou bien *ḡā'at ;*
*kāna*³¹ *riḡālun min al-insi ya 'ūdūna biriḡālin min al-ḡinni*³² ;
*wa'idā l-rusulu uqqitat*³³.

Pour tous les autres pluriels, le verbe est au pluriel féminin ou au singulier féminin. Relisons le texte d'al-Ġalāyīnī (II, p. 245) :

30. Je néglige ici le tour *bi'sa* ou bien *bi'sat al-mar'atu Da'dun*, vu qu'il n'est plus guère employé.

31. L'introduction de *kāna* devant le *mubtada'* ne change rien.

32. *Al-Ġinn*, 6.

33. *Al-Mursalāt*, 11.

أن يكون الفاعل ضميراً يعود إلى جمع مؤنث سالم، أو جمع تكسير لمؤنث أو لمذكر غير عاقل، غير أن يؤنث بالتاء أو بنون جمع المؤنث، نحو الزينيات جاءت، أو جنن، وتجيء أو يجئن والفواطم أقبلت أو أقبلن، والجمال تسير أو يسرن.

Cela inclut donc :

– féminin pluriel sain :

al-ṭālibātu ḡā'at ou bien *ḡi'na* ;
*wal-muṭallaqātu yatarabbaṣna*³⁴ ;

– pluriel brisé :

al-Fawātimu aqbalat ou *aqbalna* ;

et ce qui lui est assimilé :

al-banātu taḍḥaku ou *yaḍḥakna* ;

– pluriel brisé pour un masculin non doué de raison³⁵ :

al-aṣḥuru nqaḍayna ou bien *nqaḍat* ;
*al-kutub ṭubi 'at*³⁶ ou bien *ṭubi 'na* ;
al-aḡṣānu takassarat ou bien *takassarna* ;
al-ḡimālu tasīru ou bien *yasirna*,

et, bien entendu :

al-dī'āb ta 'wī ou bien *ya 'wīna*.

Le rappel par le pronom *hunna* est confirmé par le verset : *ḥalaqa sab 'a samawātin wa min al-arḍi miṭlahunna*³⁷, où, à l'évidence, *hunna* renvoie à *samawāt*. Mais :

– si c'est un pluriel de paucité³⁸, alors est *afṣaḥ* la 3 fém. pl.³⁹ :

al-aṣḥuru nqaḍayna ;

– si c'est un pluriel de grand nombre, alors est *afṣaḥ* la 3 fém. sing. :

al-kutub ṭubi 'at.

Explicitons l'idée que dans *Zaydun yaktubu* se trouve un pronom de rappel comme dans *Zaydun karīmun abūhu*, en mettant pour chaque cas en parallèle la phrase qui a un verbe comme *ḥabar* et celle qui a un nom.

34. *Al-Baqara*, 228. L'accord féminin pluriel est déclaré *afṣaḥ*, mais l'autre reste licite.

35. Les pluriels de féminins doués de raison sont donc dans la même sous-classe que les pluriels brisés de masculins non doués de raison.

36. Que le verbe soit au passif ne change rien à la chose.

37. *Al-Ṭalāq*, 12.

38. De schème *af'ālun*, *af'ulun*, *af'ilatun* et *fi'alatun*.

39. Le pluriel sain féminin ressemble au pluriel de paucité sous ce rapport.

1 - Zaydun yaktubu	Zaydun karīmun abūhu
2 - Ḥadīḡatu dahabat	Ḥadīḡatu karīmun abūhā
3 - al-šāmsu ṭala 'at.	al-šāmsu nūruhā sāṭi 'un
4 - al-mu 'allimāni yaḥruḡāni	al-mu 'allimāni ṭullābuhumā fariḡūna
5 - al-mu 'allimatāni taḥruḡāni	al-mu 'allimatāni ṭullābuhumā fariḡūna
6 - al-mu 'allimūna ḥaraḡū.	al-mu 'allimūna ṭullābuhum fariḡūna
7 - al-ṭālibātu ḡā'at ou bien ḡi'na.	al-ṭālibātu dirāsātu hunna/hā sahlātun
8 - al-riḡālu ḡā'ū ou bien ḡā'at	al-riḡālu ra'īsum ṣarīfun
9 - al-kutubu ṭubi 'at ou bien ṭubi 'na	ḥādīhi al-kutubu bay 'uhā/hunna ṣa 'bun

Remarque : la phrase 8 est la seule où le parallélisme ne soit pas absolu : ra'īsum n'est pas possible ici.

Cas particuliers

Les collectifs, sont pour les grammairiens arabes, de deux sortes.

1) **Ism ḡam'** : ceux qui ont un sens pluriel mais n'ont pas de singulier formé sur la même forme phonique, comme : *al-qawm*, *al-nisā'*, *al-ibil'*⁴⁰ ... On peut prendre en compte leur forme (singulier) ou leur sens (pluriel), et donc il est licite d'avoir : *ḡā'a* ou bien *ḡā'at* *al-nisā'u*, *al-qawmu*, *al-ibilu*, *al-ḡanamu*.

En fait, il faut distinguer le cas de *qawm* de celui de *ibil*.

a) *Qawm* [doué de raison]

Pour Blachère⁴¹, les « collectifs de type *fa'l* »⁴² comme *qawm* font un accord strictement masculin, et il donne comme exemple :

dahaba qawmun

alors que pour les grammairiens les deux phrases sont licites :

dahaba al-qawmu ;
dahabat al-qawmu.

Ibn Manẓūr est tout à fait explicite à ce sujet (*Lisān*) :

والقوم يذكر ويؤنث، لأن أسماء الجموع التي لا واحد لها من لفظها إذا كانت للآدميين تذكر وتؤنث مثل رهط ونفر وقوم، قال تعالى: وكذب به قومك، فذكر، وقال تعالى: كذبت قوم نوح.

Les deux exemples cités proviennent :

– de la sourate 6 (*al-An 'ām*), 66 : *wa-kaddaba bihi qawmuka*,

– et de la sourate 26 (*al-šū 'arā'*), 105 : *wa-kaddabat qawmu Nuḥ al-mursalīn*,

mais il faut ajouter que le Coran comporte la tournure *kaddabat qawmu X* en : 22, 42 ; 26, 160 ; 38, 12 ; 40, 5 ; 50, 12 ; 54, 9 ; 54, 33.

Ajoutons pour terminer le vers de Ru'ba cité dans le *Tāḡ* :

40. Le singulier étant *ḡamal* ou *nāqa*.

41. 1937, p. 300.

42. Ce type de collectif est inconnu des grammairiens arabes.

وَأَشَدَّ الْأَزْهَرِيُّ لِرُؤْيَا:

إِذْ ذَهَبَتِ الْقَوْمُ الْكِرَامُ لَيْسِي

عَدَدْتُ قَوْمِي كَعَدِيدِ الطَّيْسِ

Ces données semblent bien suffire à établir la possibilité des deux accords :

ḡahaba al-qawmu ;
ḡahabat al-qawmu,

contrairement à ce qu'avançait Blachère.

Lorsque *al-qawmu* est en position de thème, ḡalāyīnī⁴³ donne les deux accords comme possibles, singulier et pluriel masculin : *al-qawmu sāra* ou bien *sārū*, ce qu'il confirme par les phénomènes d'accord de l'adjectif :

... اسم الجمع، فيجوز فيه الإفراد، باعتبار لفظ المنعوت، والجمع، باعتبار معناه، فنقول: « إن بني فلان قوم صالح وقوم صالحون ».

Le problème est que ḡalāyīnī ne donne pas de véritable attestation de la construction *al-qawmu* + verbe au singulier. *Alwaraq* cite un nombre impressionnant de phrases du type *inna al-qawma* + verbe au pluriel, comme :

Al-ḡāḥiḡ : *al-Buḡalā'*

إن القوم قد أكثروا في ذكر الجود وتفضيله

Al-Zamaḡšarī : *Al-Kaššāf*

إن القوم استضعفوني وكادوا يقتلونني

Al-Tabarī : *Tariḡ al-rusul wal-mulūk*

إن القوم قد حملوا وحموا

mais je n'ai pas trouvé de cas clair de *inna al-qawma* + verbe au singulier où le pronom *mustatir* renvoie évidemment à *al-qawm*. Le moins que l'on puisse dire est que *al-qawmu* + verbe au pluriel est prévalent.

b) *Ibil* [non doué de raison]

En ce qui concerne *ibil*, le *Lisān* donne une bonne dizaine de ḡā'at *al-ibilu*, dont :

وقال اللحياني: جاءت الإبل مُحَنَّلَةٌ أي أكلت الخُلَّةَ واشتبهت الحمضَ

Le *Tāḡ* répète à deux reprises :

لأن اسمَ الجمع الذي لا واحد له من لفظه إذا كانَ لما لا يَعْمَلُ يَلْزَمُهُ التَّأْنِيثُ

لأنَّ أسماءَ الجُمُوع التي لا واحد لها من لفظها إذا كانتْ لغيرِ الأَدْمِيَّينَ فَالتَّأْنِيثُ لها لازمٌ

Il y a donc ici une différence [\pm 'āqil] [\pm doué de raison] en ce qui concerne *ism al-ḡam* ; ce qui n'est pas très clair dans ḡalāyīnī. Et le seul accord possible pour *ibil* est donc : ḡā'at *al-ibilu*.

43. II, p. 65.

Lorsque le mot *al-ibilu* est thème, *Alwaraq* fournit d'innombrables attestations d'accord féminin singulier, dont :

Al-Tabarī : *Tariḥ al-rusul wal-mulūk*

. ثم إن الإبل جاءت، فاحتمل، فخرج ومعه عاتكة امرأته ابنة الفرات

Ibn Manẓūr : *Muḥtaṣar tāriḥ Dimāšq*

فقال الوليد: كم لك من العيال؟ فذكر له عياله، قال: نجري عليك من بيت المال، ولا تستعمل في شيء، فإن هذا هو المحروم.
وذكر أن الإبل جاءت إلى بيت مال المسلمين، فأناخت به، فأخذها أمين الوليد، فطرحها في بيت المال.

Ibn Manẓūr : *Lisān al-'Arab*

ويقال: الإبل تَنَحَّسَبُ عيدانَ الشجر إذا تَنَاوَلَتْ أغصانه.

ويقال: الإبل تَنَحَّسَبُ عيدانَ الشجر، إذا تَنَاوَلَتْ أغصانه أو تَحَسَّبَتْ، إذا أَكَلَتْ البَيْسَ من المرعى

Ibn Ḥamdūn : *al-Taḍkira al-Ḥamdūniyya*

ولئن كانت الإبل أكلت أوبارها

Je n'ai trouvé aucun exemple de verbe à la troisième personne du pluriel féminin après *ibil*, ni après *ganam*. On peut donc conclure *al-ibilu ḡā'at* est la bonne forme.

2) *Ism ḡins ḡam 'ī*: ceux qui ont un sens pluriel et indiquent un genre. Il peuvent avoir un féminin en *-at*, comme *tuffāḥ/tuffāḥat* ou en *-iyyun* comme *'arab / 'arabiyyun*. Pour eux aussi, on peut prendre en compte la forme (singulier) ou le sens (pluriel) et l'accord est donc libre :

qālat al-'Arabu ou bien *qāla al-'Arabu*,
awraqa ou bien *awraqat al-šaḡaru*.

En position de thème, *al-'Arab* (singulier *iyyun*) est suivi du féminin singulier ou du masculin pluriel : les deux constructions sont bien attestées sur *Alwaraq* :

Abū Hanīfa : *al-Aḥbār al-ṭiwāl*

أيها الملك إن العرب قد اقتحمت عليك من هذه الناحية

Al-Maydānī : *Maḡma ' al-amṭāl*

قال حمزة: إن العرب تقول ذلك، فإذا سئلوا ما هو، قالوا: لا شيء

Ibn al-Aṭīr : *al-Kāmil fī l-tāriḥ*

فسار حسان، فلما علمت الكاهنة بمسيره إليها قالت: إن العرب يريدون البلاد والذهب والفضة،

Al-Suyūṭī : *al-Muzhir*

وقال الجواليقي في المعرب: إن العرب كثيراً ما يجترئون على الأسماء الأعجمية فيغيرونها بالإبدال، قالوا: إسماعيل، وأصله إشمائيل، فأبدلوا لقرّب المخرج.

Il n'en va pas de même pour ceux qui font leur singulier en *atun*, comme *šaḡar*, *tamr*, etc. L'accord prévalent est le suivant :

Yāqūt al-Hamwī : *Mu 'ġam al-udabā'*

ويقول إن التمر يُلطخ المعدة، ويضعف البصر، ويفسد الأسنان، ويفعل في اللحم كذا وكذا

Ibn Fāris : *Maqāyīs al-luġa*

إنَّ النَّخْلَ كَانَ يُتْرَكَ بَعْدَ التَّلْقِيحِ أَرْبَعِينَ يَوْمًا لَا يُسْقَى.

Mais on trouve pour ce dernier un pronom de rappel féminin dans une citation que reprennent plusieurs sources, dont :

Al-Suyūṭī : *al-Muzhir*

إنَّ النَّخْلَ حَمْلُهَا غِذَاءٌ، وَسَعْفُهَا ضِيَاءٌ، وَجِدْعُهَا بِنَاءٌ، وَكَرْبُهَا صِلَاءٌ، وَلِيْفِهَا رِشَاءٌ، وَخَوْصُهَا وَعَاءٌ، وَقَرْوُهَا إِنَاءٌ.

Les phrases où le *mubtada'*/thème est un *ism ġins ġam 'ī* posent un problème insurmontable à l'approche restrictive. Prenons un mot comme *al-'arab*. Il est d'un usage courant, nul ne niera ! Si l'on suit la conception restrictive qui dit : « Si le sujet désigne un être humain et s'il est placé avant le verbe, celui-ci s'accorde en genre et en nombre », on ne voit pas comment rendre compte des phrases :

إنَّ الْعَرَبَ قَدْ اقْتَحَمْتَ عَلَيْكَ

et

إنَّ الْعَرَبَ يَرِيدُونَ الْبِلَادَ وَالذَّهَبَ

Cela me semble établir définitivement que si la conception restrictive paraît de prime abord plus simple, c'est tout bonnement parce qu'elle laisse de côté un grand nombre de faits.

Conclusion

Au plan de l'organisation de la grammaire

Comme on peut le constater, cette conception « étendue » n'est ni plus ni moins que la conception bašrienne. Elle est d'une simplicité enfantine : seul 1.1., 1.2., 1.3. doivent être appris ; 1.4. est libre, sujet à des préférences. Pour 2., il n'y a rien de spécifique au verbe, tout cela relève de la concordance du pronom de rappel avec le *mubtada'* qui doit être intégrée de toute façon dans l'apprentissage de la langue. La conception restrictive isole au contraire le phénomène de l'accord sujet/verbe de l'ensemble des données linguistiques, donnant à croire qu'il s'agit là d'un phénomène autonome. En d'autres termes, on sait beaucoup plus de choses qu'on en est conscient : si l'on sait construire une phrase nominale en assignant correctement le pronom de rappel : *Zaydun abūhu marīḏun*, on connaît aussi les « règles » de l'accord du verbe dans des phrases comme *Zaydun yaktubu* et *al-*

šamsu tala 'at. Il n'y a que la conception restrictive qui ne s'en soit pas aperçue⁴⁴. La « leçon de grammaire » devrait justement avoir pour but de rendre les apprenants conscients de ce rapport existant entre des données qui semblent isolées et fragmentaires dans la description qu'en donne la conception restrictive.

Au plan des données

Il serait temps de rejeter le carcan des conceptions restrictives qu'élaborent péniblement les pédagogues et de retrouver le « *wāsi'* » de la langue. La première conséquence serait de relativiser la notion de faute d'accord. Si l'on regarde bien, les occasions de fautes sont rares. Il faudrait, par exemple, mettre le verbe au féminin quand le sujet est un pluriel sain masculin : **qāmat al-mu'allimūn*, et le verbe au masculin quand le sujet est un pluriel sain féminin : **qāma al-mu'allimātu* ; mais est-ce qu'il vient à l'idée des apprenants de pratiquer ces accords loufoques ? La seconde concernerait plutôt les linguistes qui, au lieu de se borner aux énoncés de la conception restrictive, trouveraient sans doute profit à envisager la langue dans toute sa richesse, à adopter la démarche d'un chercheur plutôt que celle d'un maître d'école (primaire).

Enfin, au plan plus général, les données exposées dans cet article posent un problème sur lequel peu de gens réfléchissent. On se demande souvent : faut-il enseigner l'arabe classique ou le dialectal ? Il faudrait aussi se demander : quel arabe « classique » enseigner ? L'arabe de la conception « restrictive » ou celui de la conception « étendue », dans toute son ampleur et sa variété ? Ne faudrait-il pas aussi intégrer la conception « encore plus étendue » des Koufiens ? En somme, si la réflexion sur l'usage de la grammaire dans l'enseignement semble actuellement retrouver une certaine actualité⁴⁵, ne faudrait-il pas en profiter pour renouveler le débat sur ce qu'est ou devrait être la grammaire de l'arabe ? Peut-être pourrait-on, vu les possibilités qu'offrent les bases de données, faire table rase des analyses antérieures (basriennes ou koufiennes) et, se fondant sur un vaste corpus d'arabe standard moderne⁴⁶, repartir à zéro ? Réunir une masse de données modernes n'est pas un problème ; trouver un cadre adéquat pour en rendre compte en est un, grave ; et formuler une adaptation de ce cadre à l'enseignement en est un autre, encore plus complexe. Les *Grammaticalement correct !* qui sont eux-mêmes le résultat de la conception restrictive appliquée à

44. On peut maintenant apprécier à sa juste mesure le propos de l'auteur qui, dans sa préface, prétend « tenir compte des acquis de la recherche universitaire dans le domaine de l'analyse grammaticale ». Est-ce que remplacer le « thème » par le « sujet », ignorer la différence pluriel sain/pluriel brisé, c'est tenir compte de la recherche universitaire ?

45. Alors qu'elle a été longtemps bannie, bien abusivement, semble-t-il.

46. Comme le font Badawi, Carter et Gully (2004) : « *All the data were found in texts appearing from 1990* » (p. 1).

l'enseignement, et qui ne se posent pas ces problèmes, ont encore de beaux jours devant eux !

Références

Ouvrages en langue arabe

- AL-GALĀYĪNĪ, al-Šaykh Muṣṭafā, 1978/1398 (13^e éd.), *Ġāmi‘ al-durūs al-‘arabiyya*, Beyrouth, al-Maktaba al-‘ašriyya lil-ṭibā‘a wal-našr.
- AL-ĠĀRIM, ‘Ali et AMĪN, Muṣṭafā, 1964, *Al-Naḥw al-wāḍiḥ fi qawā‘id al-luġa al-arabiyya*, Le Caire, Dār al-ma‘ārif.
- AL-ZAMAḤṢARĪ, Abū l-Qāsim Maḥmūd b. ‘Umar, *Al-mufaṣṣal fi ‘ilm al-‘arabiyya*, Beyrouth, Dar al-ġīl.
- IBN HIŠĀM, Ġamal al-Dīn al-Anṣārī, *Muġnī l-labīb ‘an kutub al-a‘arīb*, Māzin al-Mubārak et Muḥammad ‘Alī Ḥamdallāh éd., 1964, 2 vol., Damas, Dār al-fikr.
- ŠARTŪNĪ R., 1988 (29^e éd.), *Mabādi’ al-‘arabiyya*, t. II, Beyrouth, Dār al-Mašriq.

Toutes les références citées à partir du net proviennent du site : <http://www.alwaraq.net/>, où il sera facile de les retrouver.

Autres langues

- BADAWI El-Said, CARTER M. G., GULLY A., 2004, *Modern Written Arabic, a Comprehensive grammar*, Londres, New York, Routledge.
- BENMAMOUN E. et LORIMOR H., 2006, « Featureless expressions : when morphophonological markers are absent », *Linguistic Inquiry*, n° 37, 1, p. 1-23.
- BLACHÈRE R. et GAUDEFROY-DEMOMBYNES M., 1937, *Grammaire de l’arabe classique*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GRAND’HENRY J., 2000, *Grammaire arabe à l’usage des Arabes. Traduction française et commentaires des Eléments d’arabe, morphologie et syntaxe, II*, de Rachid Chartouni (Beyrouth), Louvain-la-Neuve, Peeters.
- GUIDÈRE M., 2001, *Grammaticalement correct ! Grammaire alphabétique de l’arabe*, Paris, Ellipses.
- SARTORI M., 2003/2004, *La somme des études arabes, traduction du tome I*, Mémoire de DEA, Aix-en-Provence, Université de Provence.